



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 juillet 2026

LE GOUVERNEMENT ANNONCE UN PLAN D'URGENCE ENGRAIS POUR LES AGRICULTEURS ET UNE STRATÉGIE DURABLE POUR NOTRE SOUVERAINETÉ EN ENGRAIS

Face au renchérissement exceptionnel des prix des engrais azotés observé depuis le début de la crise au Moyen-Orient, Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, et Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie, annoncent une aide d'urgence destinée à protéger les agriculteurs français et sécuriser la prochaine campagne agricole ainsi qu'une stratégie durable de souveraineté en matière d'engrais.

Les engrais sont agronomiquement indispensables à la production agricole et à notre souveraineté alimentaire. La flambée de leurs prix, provoquée par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, fragilise aujourd'hui les exploitations agricoles, en particulier les grandes cultures, déjà éprouvées par plusieurs campagnes déficitaires.

Ce surcoût exceptionnel, dans un contexte de bas cours mondiaux, fait peser une hypothèque sur les remises en cultures après les récoltes dans un contexte déjà marqué par l'épisode caniculaire extrême actuel, tandis que la crise énergétique liée au Moyen-Orient a révélé nos fragilités en matière de souveraineté en engrais.

Face à l'urgence pour sécuriser la prochaine campagne agricole en 2027 et réduire nos vulnérabilités, le Gouvernement met en place une aide exceptionnelle pour les agriculteurs et déploie une stratégie durable visant à renforcer notre autonomie en engrais.

Un guichet d'aide simple et rapide pour soutenir les achats d'engrais azotés

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, Annie Genevard, a demandé à la Commission européenne, avec d'autres Etats membres, de mobiliser la réserve de crise communautaire pour contribuer à l'effort nécessaire pour garantir la prochaine campagne agricole.

Convaincue par les enjeux que fait peser le conflit sur la production alimentaire de l'Union européenne la Commission a décidé le déblocage de la réserve de crise et annoncé le 1^{er} juillet l'attribution d'une aide de 107 millions d'euros au bénéfice des agriculteurs français, premiers consommateurs européens d'engrais azotés, qui pourra être abondée par des crédits nationaux, pour un montant total pouvant atteindre jusqu'à **145 millions d'euros**.

Le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, en lien avec les représentants agricoles, a anticipé les travaux nécessaires à la mise en œuvre de cette aide afin d'assurer sa disponibilité la plus rapide possible dans les exploitations, notamment les exploitations de grandes cultures éreintées par trois années déficitaires et une moisson 2026 sur laquelle pèseraient les effets de la canicule et de la sécheresse.

Afin d'être le plus simple possible, de soutenir le plus grand nombre d'agriculteurs, et d'accompagner au mieux ceux qui sont les plus exposés à l'inflation des engrais, le dispositif retenu est le suivant : une aide de **50 euros par tonne** d'engrais azotés simples à tous les agriculteurs, plafonnée à hauteur de la moitié de leur consommation de 2025 et portée à **70 euros par tonne** pour les agriculteurs dont les engrais pèsent plus de 10% de leurs charges.

L'aide s'appliquera aux achats d'engrais azotés effectués entre le **1er juin 2026 et le 30 septembre 2026**. **A cette date, un point de situation permettra d'apprécier l'évolution du prix des engrais lié à la situation au Proche Orient.**

L'objectif de cet effort exceptionnel et de sa mise en œuvre rapide est de **débloquer les achats d'engrais azotés** afin de préserver nos capacités productives et sécuriser les récoltes de 2027.

Une stratégie durable pour renforcer la souveraineté française en matière d'engrais azotés

Au-delà de cette réponse d'urgence, le Gouvernement engage une stratégie de long terme visant à réduire la dépendance de la France aux engrais importés et à renforcer la compétitivité de la filière autour de trois priorités :

- **Mieux utiliser les engrais** : le Gouvernement renforcera les outils permettant aux agriculteurs d'adapter au plus juste leurs apports en engrais, notamment grâce aux bilans azotés à la parcelle, aux analyses de sols et aux outils d'aide à la décision. L'objectif est d'augmenter de 40 % les surfaces bénéficiant d'un bilan azoté entre 2020 et 2030, de réduire de 20 % le surplus brut d'azote d'ici 2030, de porter à 30 % la part des systèmes de production à bas intrants et d'atteindre 2,7 millions d'hectares de légumineuses cultivées à l'horizon 2030.
- **Développer les alternatives organiques** : le plan soutiendra une meilleure valorisation des effluents d'élevage et l'amélioration des pratiques agricoles afin d'atteindre 80 % de fosses couvertes pour les effluents liquides bovins et porcins. Il vise également l'enfouissement de 30 % de l'urée et de 20 % des solutions azotées dans les douze heures suivant leur épandage d'ici 2030.
- **Produire davantage d'engrais décarbonés en France** : l'État accompagnera un programme d'investissement industriel de 2 milliards d'euros sur dix ans, soutenu à hauteur de 620 millions d'euros, pour moderniser les capacités de production existantes et développer de nouvelles capacités de production d'engrais azotés décarbonés. Ces investissements permettront d'augmenter de 20 % la production nationale d'engrais azotés d'ici 2032.

Pour **préserver la compétitivité de la filière**, le Gouvernement poursuivra son action pour soutenir les producteurs français et européens dans un contexte de forte concurrence internationale. Les producteurs d'engrais bénéficieront à titre exceptionnel en 2026, au titre des dépenses de 2025, de l'ouverture de la compensation carbone indirecte (CCO₂), afin de limiter l'impact du coût du carbone sur leurs factures d'électricité.

Enfin, la France demande à la Commission européenne une évolution pragmatique de la trajectoire du marché carbone européen (ETS), afin d'accompagner la décarbonation du secteur tout en limitant ses effets sur la compétitivité industrielle et les coûts supportés par les agriculteurs.

Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, a déclaré : « *Les agriculteurs ne doivent pas être laissés seuls face à l'envolée du coût des engrais et face à nos dépendances, et ils ne le seront pas. Avec ce dispositif exceptionnel, nous apportons une réponse concrète aux exploitations agricoles afin de préserver leur trésorerie, leur capacité à produire et, au-delà, notre souveraineté alimentaire. La stratégie engrais que nous présentons permet, par ailleurs, de se projeter dans l'avenir, de réduire nos importations d'engrais, et donc de renforcer notre autonomie.* »

Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie, a déclaré : « *Les crises récentes ont montré qu'une nation qui ne produit plus dépend des décisions des autres. Les engrais sont indispensables à notre agriculture et relèvent pleinement de notre souveraineté alimentaire et industrielle. Avec ce plan, nous faisons le choix d'investir dans nos usines, de développer une production décarbonée, des solutions innovantes et de renforcer notre compétitivité face à une concurrence internationale qui ne supporte pas toujours les mêmes contraintes que nos industriels. Produire davantage en France, c'est protéger nos agriculteurs et préparer l'avenir.* »

Contacts presse :

Cabinet d'Annie Genevard : 01 49 55 59 74 - cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Cabinet de Sébastien Martin : 01 53 18 46 19 - presse@cabinets.industrie.gouv.fr